

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Station-Services Intermarché Puisseaux sur la commune principale de l'AIOT Route de Montargis 45390 PUISEAUX.

La référence de votre dossier est A-3-WAZ2G49A et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 07/10/2023 à 17h41 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **40010145700028**

Raison sociale **LAFANS**

Forme juridique **SAS**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1 Rue De La Garenne

PUISEAUX

45390 PUISEAUX

Signataire

Qualité : **Directeur Général**

Référent

Fonction : **Directeur Général**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Station-Services Intermarché Puisseaux**

Description des activités :

STATION SERVICE : Distribution et stockage de carburant à destination de véhicules moteur.

Distribution VL et PL. Produits distribués : GO, E10, E85, SP98, ADBLUE. Installation Gaz :

Stockages de gaz liquéfié en réservoirs mobiles. Installation ouverte au public, en libre service sans surveillance (automates de paiement).

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Route de Montargis

45390 PUISEAUX

X : 660600

Y : 6788800

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
					VOLUME DISTRIBUE EN M3 : GO - 4000m3 ;

1435	1435-2	Stations service	Volume annuel distribué 6000 m3	DC	E10 - 1000m3 ; SP98 - 500 m3 ; E85 - 500m3 STOCKAGES : Cuve 1 de 120m3 : GO - 35m3 ; GO - 25m3 ; E10 - 35m3 ; SP98 - 10m3 ; E85 - 15m3 / Cuve 2 aérienne (Hors ICPE) : ADBLUE - 3000L / DE : Double enveloppe avec détecteur de fuites / Soit un total de 96.675 Tonnes dont 45.975 Tonnes d'essence
4734	4734-1-c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Quantité totale susceptible d'être présente 96.675 t	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Élimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les boues d'hydrocarbures et résidus associés au fonctionnement des séparateurs d'hydrocarbures, les déchets susceptibles d'être souillés par des hydrocarbures (gants, tissus) sont considérés comme des Déchets Industriels Spéciaux (D.I.S.). Ces déchets seront collectés

par une société spécialisée agréée. L'opération d'entretien et le nettoyage des séparateurs aura une fréquence minimum annuelle. Les déchets assimilables aux ordures ménagères seront éliminés par la commune hebdomadairement.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Présence de 3 points d'aspirations créés en accord avec le SDIS, alimentés par une bache enterrée de 300m3. (Voir plan).**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Mise en place d'un système d'extinction automatique avec détecteurs thermiques et avec une commande manuelle qui double cette action. Ainsi que des moyens de protection individuelle tel que couverture anti-feu et extincteur manuel. Des consignes de sécurité sont affichées sur le site pour prévenir les services de secours.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)